

DATE :

Lundi 10 décembre 2018

Module n°1 de 9h00 à 12h30

Module n°2 de 14h00 à 17h00

LIEU :

NIORT

(l'adresse exacte vous sera précisée ultérieurement)

INTERVENANT :

Thomas DROUINEAU - avocat

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux

EFFECTIF :

Groupe limité à 20 personnes

Module n° 1**« LA GESTION DES PÉRILS »**

⇒ Programme :

- Les étapes d'une procédure de péril ordinaire
- Les étapes d'une procédure de péril imminent

Module n° 2**« La gestion du patrimoine public »**

⇒ Programme :

- Les modes d'acquisition des biens mobiliers et immobiliers
- La définition des domaines publics et privés
- Les modes de gestion des deux domaines
- La protection du domaine public

Méthodes et ressources

- Apports théoriques et cas pratiques.
- Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires.
- Remise d'un document support

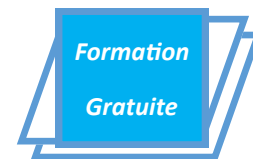
FORMATION GRATUITE

Ces deux modules de formation vous sont exceptionnellement proposés gratuitement.

Les groupes pour chacun des modules ne pourront dépasser 20 personnes.

L'inscription reste obligatoire.

Coupon-réponse
« La gestion des périls » module n° 1
et/ou
« La gestion du patrimoine public » module n° 2
Lundi 10 décembre 2018



COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* :

Participe au(x) module(s): module n° 1 (matin) module n°2 (après-midi)

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

Prise en charge financière: par la collectivité autres

Sera accompagné (e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* :

Participe au(x) module(s): module n° 1 (matin) module n°2 (après-midi)

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

Prise en charge financière: par la collectivité autres

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

- Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au moins 10 jours avant la session.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée